

Les logements sociaux




LOGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE

Région privilégiée par sa qualité de vie et le dynamisme de sa métropole, Midi-Pyrénées connaît encore en matière de logement social une faiblesse certaine. La croissance de construction neuve, au cours de ces dernières années, témoigne de l'effort mené pour résorber ce déficit. Une dynamique est engagée, qui se heurte cependant à la forte augmentation de la demande, demande insatisfaite sur la seule agglomération toulousaine. A cette forte demande de logements sociaux, viennent en outre se greffer les exclusions, conséquence d'une situation à forte dégradation.

Le Conseil Municipal, réuni en séance du 3 Juin 2004 a souhaité s'engager avec les moyens dont il dispose, dans une politique de lutte contre l'exclusion. Aussi a-t-il décidé de la signature d'une convention entre la Commune et le Centre Communal d'Action Social relative au fonctionnement de l'accueil d'urgence.

La commune de Fonbeauzard, 3ème plus petites du Département par sa superficie, a donc une volonté déclarée au niveau communal de s'inscrire dans une des diverses mesures de solidarité, au travers la mise à disposition d'un hébergement temporaire à caractère social. Disposant d'un logement communal de type T3, qui fut dans le passé destiné à la location, la commune a souhaité transformer ce bien en logement d'urgence pour tenter d'améliorer les conditions d'existence des plus démunis et fragiles. La finalité est d'apporter une aide adaptée, un soutien à une famille (monoparentale) en situation de précarité, par le maintien d'un toit garant de leur dignité humaine.



Ainsi à notre petite échelle, de façon concrète, nous nous engageons à contribuer à lutter contre les formes d'exclusion. La mise à disposition d'un logement financièrement accessible, pendant une période déterminée et stable, est un moyen concret pour une personne ou une famille de se restructurer et d'avoir en mains tous les atouts pour rebondir sur une nouvelle situation plus favorable. A cet effet, une convention avec la D.D.A.S.S et la CAF et le C.C.A.S de Fonbeauzard a été signée, la commune percevant l'Allocation Logement Temporaire pour ce logement. Pour plus d'information, contacter Mme Rose-line FOULQUI#E : poleeducation@ville-fonbeauzard.fr, Tél : 05.61.37.12.22

LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL (H.L.M)

Le C.C.A.S est à même de vous aider dans vos démarches de logements sociaux, dès lors que vos revenus y satisfassent. Après avoir téléchargé et rempli la demande, (voir formulaire ci-après) vous pouvez nous rencontrer sur rendez-vous, afin d'étudier votre dossier.

☛ [Télécharger le fichier «formulaire logement social.pdf»](#)

Le Fonds de Solidarité Logement

Le Fonds de Solidarité Logement est une aide départementale destinée aux personnes en situation de précarité. Il peut couvrir le dépôt de garantie, le premier loyer ainsi que les frais de déménagement. Pour en bénéficier, il est recommandé de contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune ou le service social de votre département.

À noter : Avant de soumettre votre demande, il est recommandé de comparer plusieurs devis afin d'obtenir une estimation précise des frais et de maîtriser les coûts liés au transport. Cette démarche facilitera la justification des dépenses engagées et permettra une évaluation exacte du montant de l'aide accordée. Des plateformes comme Nextories ([en savoir plus sur ce site](#)) peuvent vous accompagner pour optimiser votre budget et faciliter vos démarches.